

N°4 RD CD-21-04-2021

Relevé de décisions

Comité Directeur LAURACO

Mercredi 21 avril 2021 – 19h30 – 22h00

REUNION EN VISIOCONFERENCE

Bureau et membres	P	E	A		Invités	P	E	A
Bernard DAHY	X				CDCO 01			
Évelyne CAMARROQUE	X				CDCO 03			
Jean Claude RAGACHE	X				CDCO 07			
Rémi BAUDOT	X				CDCO 26			
Robin DEVRIEUX	X				CDCO 38			
François GINTZBURGER	X				CDCO 42			
Pierrick MERINO	X				CDCO 43			
Lucas TOULIER ANCIAN	X				CDCO 63			
					CDCO 69			
					CDCO 73			
					CDCO 74			

Organisations ligue

La ligue PACA souhaite organiser une réunion avec notre ligue pour élaborer un calendrier des compétitions pour les années à venir.

Pierrick se charge de recenser auprès des clubs les projets d'organisation à moyen ou long terme.

A ce jour rien ne permet de prévoir quoi que ce soit à court terme.

Ce qui est prévu : PACA championnat de France et relai en aout 2022 et AR Nationale pédestre en Ardèche

O'Bivwak 2021

En théorie la date est maintenue mais les conditions sanitaires ne s'améliorent pas et les salariés font un gros travail sur des protocoles à mettre en place.

Le Président de la Communauté de Communes Autrans-Méaudre précise que pour le moment les évènements du plateau sont annulés et le préfet ne voit pas d'ouverture potentielle.

Le Président de la FFCO, fédération membre du CESO (collectif pour la reprise des évènements sportifs outdoor) essaie d'intervenir auprès du ministère pour que le confinement soit modulé avec une jauge à :

300 personnes – du 15 mai au 15 juin

1500 personnes - du 15 juin au 15 juillet :

3000 personnes - du 15 juillet au 15 aout

Cette jauge s'entend par circuit

Il faut attendre le début mai pour en savoir plus.

Jean-Claude alerte le CD sur la charge psychologique que cette situation sans certitudes techniques conjuguée à un plan de charge concernant les ELO (plan de charge très positif en ce début d'année) fait peser sur les salariés et nécessite de rester très attentif.

Pour répondre à la préoccupation de Jean Claude, que Bernard partage, nous allons déposer un dossier en préfecture le 26 avril avec un protocole allégé, quitte à le modifier si nécessaire par la suite.

La ligue a à cœur de maintenir une organisation conviviale et ne veut surtout pas que les participants, les organisateurs et les bénévoles gardent un souvenir amer de cette édition.

La décision définitive du maintien sera prise le 10 mai.

Communication

Une réunion sur la communication de la ligue s'est tenue entre Robin, Jean Claude, Bernard, Laure et Paul.

Robin va se charger d'alimenter la page Facebook et de voir ce qui peut être amélioré sur le site web.

Il propose également de créer une newsletter, document à destination de nos licenciés pour communiquer sur ce que fait la ligue avec des thèmes assez précis. La première devrait être consacrée aux ELO (dépôt de la marque à l'INPI) ainsi qu'à la cartographie.

Pour la diffusion, nous envisageons une solution permettant de l'envoyer par mail à chaque licencié AR

Robin, en lien avec l'équipe développement, propose d'avoir recours à une boîte de production pour nous créer une vidéo de promotion auprès des collectivités locales, maîtres d'ouvrage potentiels des ELO.

Nous avons également été contactés par Sport Mag, média omnisport digital et papier, qui propose de couvrir le festival O'bivwak. A voir éventuellement pour 2022

ANS

Il reste peu de temps pour remplir les dossiers, date butoir le 5 mai. Nous conseillons aux Comités Départementaux de se rapprocher des clubs pour voir ce qu'il est possible de faire.

Pass'O

La FFCO offre la gratuité de la part fédérale des titres de participation délivrés dans le cadre des entraînements « numériques » tant que la pratique « normale » de notre sport ne sera pas autorisée. De ce fait la ligue décide également d'offrir la gratuité de sa part sur les pass'o délivrés pendant cette période.

Formation

Un sondage pour connaître les besoins des licenciés va être réalisé

La ligue souhaite mettre en place des formations autres que fédérales, notamment pour le PSC1.

Une réunion doit se tenir très prochainement entre les membres du CD concernés par cette commission.

Application TAD

La mise en ligne par des licenciés du TAD (dont certains sont liés professionnellement à Décathlon) d'une application recensant l'ensemble des équipements permanents sur le territoire national a été suivie d'un mail à l'ensemble des CDCO pour compléter, rectifier, les informations contenues dans cette application.

Cette mise en ligne a fait l'objet d'une intervention fédérale auprès des concepteurs, comme le confirme un communiqué de la FFCO en date du 22 avril. A noter que le mail envoyé aux CDCO au lendemain des contacts avec la FFCO, ne fait aucune allusion à ces contacts. Oubli malencontreux ou volontaire ? Le communiqué fédéral intervenant au lendemain du présent CD, celui n'a pas eu à en débattre. Il le fera lors d'un prochain CD.

Cependant concernant cette initiative privée le CD de la Ligue AURA C.O considère à l'unanimité malgré la teneur du communiqué fédéral :

1° / Que ses concepteurs n'ont saisi, ni la FFCO, ni les CDCO, ni les clubs, ni les collectivités locales, détenteurs des droits d'exploitation des cartes supports des équipements permanents mis en ligne. Ce qui est pour le moins cavalier.

2° / Que certains équipements permanents recensés par cette application, sont soit obsolètes, soit interdits à la fréquentation publique, soit parce que dans un domaine privé, soit par décision de la collectivité locale où se situe l'équipement.

3° / Qu'elle laisse croire ou incite à croire, que les cartes de C.O appartiennent au domaine public et qu'à ce titre elles sont diffusables sans contrepartie, notamment financière. Ce qui va à l'encontre de la politique fédérale et de certains CDCO de préserver ce qui représente un patrimoine précieux, souvent financés par des deniers publics. Les CDCO étant maître de la politique de diffusion des cartes dans leur département.

Le texte précise que : *"Le Pin vert indique que la carte est disponible au téléchargement gratuitement. Le Pin rouge indique que la carte **n'est pas (encore) disponible au téléchargement** ou uniquement accessible sur place ou **encore payante**".* Ce qui laisse sous-entendre qu'à terme cette "anomalie" pourrait être gommée. Faut-il rappeler aux concepteurs de l'application que l'initiative de la gratuité revient aux maîtres d'ouvrage qui ont financé l'équipement permanent.

4° / Que les desseins poursuivis par les concepteurs de cette application ne sont pas clairs et peuvent être soupçonnés de mêler intérêt public et intérêt privé. Le site internet ne permet pas, par ailleurs de connaître les personnes à l'initiative de cette démarche.

5° / Que si dans l'absolu, une application de ce type, est nécessaire, elle aurait dû être portée par la FFCO ou à minima en partenariat avec la FFCO.

6° / Que la Ligue AURA CO en déposant à l'INPI la marque ELO (Espace Loisirs Orientation) et en réfléchissant sur la mise en place à l'échelon régional, d'une application recensant l'ensemble des équipements permanents, sous réserve qu'ils répondent à des critères de qualité (label) et en accord avec l'ensemble des partenaires concernés (communauté des orienteurs, cartographes, collectivités locales maître d'ouvrage, Région Auvergne Rhône Alpes, etc..) s'inscrit dans une politique de développement et de communication à l'opposé de cette initiative privée.

Prochain CD : 27 mai – 19h30